Image not found or type unknown

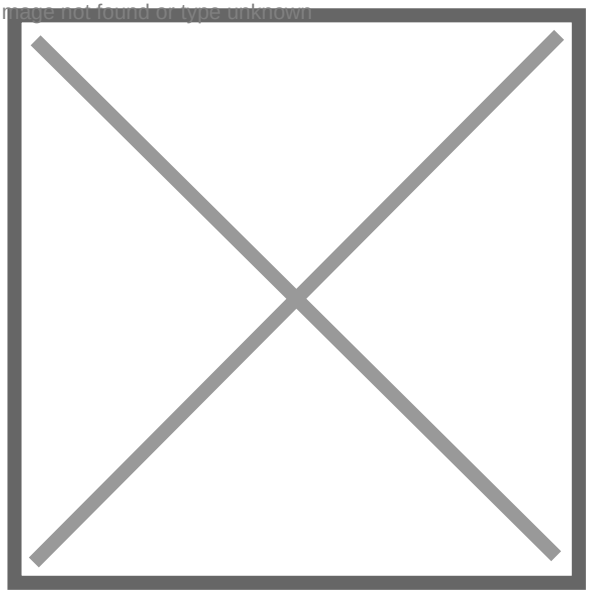

Mes droits juridiques en temps que femme ...

Par **Sarou**, le **28/02/2009** à **20:17**

Je suis une femme âgée de 49 ans . J'ai travaillé en Tunisie pendant 20 ans. Je possédais mon propre salon de coiffure .J'ai bien réussit ma vie la-bas et j'ai pu acheter un appartement de 100 m3 . Le destin a fait que je me suis mariée a un homme d'une mère française et d'un père Tunisien . On s'est installé a Paris . Deux ans après , j'ai eu deux jumeaux (une fille et un garçon) . j'étais la plus heureuse , au point de ne pas m'être intéressé au système français. Depuis que je me suis mariée avec mon mari , c'est lui qui gère tout et il me laisse m'occuper de rien. Pour lui , "j'ai tout ce qu'il faut a la maison " alors il ne laisse pas d'argent. Il travaille jour et nuit dans un restaurant . Pour chercher du travaille , il n'a pas voulu m'aider . Maintenant , mes enfants ont 13 ans et il veut divorcer . Celui ci m'a dit que je ne servais plus a rien , que je ne le respectais pas et qu'il avait pris un rendez-vous chez l'avocat . Ce n'est pas la première fois qu'il me le dit . J'ai fait plusieurs dépressions . Il ne faisait que de me répéter que je n'étais plus en Tunisie , que je ne suis plus rien maintenant . Il m'a détruit psychologiquement . Alors S'il-vous plait , je demande conseille . Je veux connaitre mes droits . Je précise que je suis française d'alliance et que je n'ai aucunes resources .

Merci

Par **Paula**, le **01/03/2009** à **12:30**

Bonjour,

Je vous conseille d'aller au Palais de Justice de votre ville. Il y a des consultations gratuites données par les Avocats.

Votre mari a l'obligation de subvenir à vos besoins et à ceux de vos enfants et il sera condamné à ce titre.

Et s'il veut divorcer, qu'il le fasse. Vous lui demanderez une belle pension alimentaire puisqu'il travaille jour et nuit.

Ne vous laissez pas faire et prenez soin de votre santé.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés